

Référence du dossier :
Référence 017385/KK P

PROJET
DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
Laurie (15)

MEMOIRE EN REPONSE

A la demande de compléments du 7 mai 2026
du **Pôle Projets**
de la **Mission Evaluation Environnementale**
de la **DREAL Auvergne - Rhône-Alpes**

Question /remarque du Pôle Projets de la Mission Evaluation Environnementale de la DREAL :

1. Le cerfa mentionne, entre autres, « l'installation d'un module de batteries en proximité à l'entrée du site » mais l'annexe 8 n'en fait pas état ni le plan de masse projet (page4).

Réponse / commentaire de Energies et Territoires :

La phrase du Cerfa n'est pas tout à fait celle-là. Il est mentionné : « Un module de batteries **est envisagé** en proximité de l'entrée du site ».

L'étude d'opportunité n'est pas terminée. C'est pourquoi à ce jour, le module de batteries n'a pas été positionné sur les plans. En l'état actuel du projet, l'étude d'opportunité financière n'est pas encore concluante sur la rentabilité de l'utilisation des batteries. C'est pourquoi, à court/moyen terme, le projet verra le jour sans cela. Il n'y a donc aucun impact supplémentaire.

2. Il est également précisé que l'électricité sera acheminée vers le réseau public (eq. 480 personnes) mais également qu'il s'agit d'un projet d'auto-consommation...

Nous avons bien précisé dans le dossier qu'il s'agit d'un projet d'autoconsommation collective. C'est donc une boucle locale dans laquelle un producteur injecte sur le réseau, et des consommateurs à proximité (diamètre maximal de 20km) consomme l'énergie produite sous l'égide d'une Personne Morale Organisatrice.

Il n'y a que dans les projets d'autoconsommation individuelle que l'énergie ne transite pas par le réseau.

Nous confirmons qu'il s'agit donc bien d'un projet d'autoconsommation collective avec une injection de la production PV dans le réseau.

La mention « eq. 480 personnes » était pour donner un ordre de grandeur lié à des ratios de consommations. Pour autant, on ne connaît pas à ce jour les personnes ou structures qui feront parties des auto-consommateurs.

3. Mesures d'intégration paysagère (dont précisions sur le renforcement de la haie (R1))

Comme nous l'avons montré dans l'annexe 4, il existe déjà une haie sur une partie importante du nord du projet, ainsi qu'un bosquet sur la partie Est. Même si les impacts visuels seront faibles (et cela d'autant plus que la centrale n'est visible que depuis un chemin rural), la haie sera complétée sur les parties ouest et sud du projet.

Comme nous l'avons précisé dans le cadre de la mesure R4, un écologue sera mandaté avant le démarrage du chantier afin qu'il nous fasse part de recommandations environnementales. Le renforcement de la haie sera intégré dans le cahier des charges.

4. R2 préciser le calendrier de travaux « évitement nidification »

Le calendrier des travaux a été précisé page 5 afin de limiter leurs impacts. Ceux-ci ne commenceront pas à la période la plus propice pour la biodiversité, à savoir entre mars et août.

Nous aurions dû le repréciser dans la mesure R2 présentée dans le Cerfa.

Par ailleurs, l'écologue mandaté pourra faire des préconisations complémentaires en fonction de son diagnostic.

Nous tiendrons également compte du calendrier ci-après pour ce qui concerne la période d'exploitation.

Calendrier de la phase exploitation

Type de gestion	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Pâturage sous les modules												
Gestion des haies												

Légende :

Pas de gestion
Période peu propice
Pas de contraintes liées aux sensibilités des espèces

5. préciser projet agricole : ovins ou productivité fourragère

Nous confirmons ce que nous avons écrit, notamment Page 5 de l'annexe 8 (Point II.2). Le projet a été conçu pour répondre au besoin de M. Olivier BEAUNE, éleveur, dont la bergerie est contiguë à la future centrale.

Nous avons précisé dans le II.6, que le site servirait de lieu de pâturage. De même dans le Cerfa est précisé que le terrain servira prioritairement à l'usage agricole pour l'infirmerie, l'isolement des béliers et la mise à l'herbe des agnelles, sous des conditions microclimatiques plus confortables.

Le dimensionnement de l'installation a été optimisé non pour maximiser la production d'énergie, mais pour apporter le maximum de services à l'éleveur (confort des animaux, ombrage partiel apporté par la centrale photovoltaïque et la gestion tournante qui permettront la régénération de l'herbe et la préservation des sols).